



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de St Jacques de la Lande
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Madame La Harpe
 Adresse : N° 1 Rue François Spittlermann
 Commune Saint Jacques de la Lande
 Code postal 35136
 Nature des activités :
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Larus argentatus</u> <u>goéland argenté</u>	<u>15</u> <u>couples</u>	<u>15 couples niches recensés en 2020</u> <u>(17 nids traités en 2015)</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée local, régionale ou nationale :
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(recocher l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2 DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : stérilisation d'un produit
stérilisant sur les œufs de goélands

Suite sur papier libre

E QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Entreprise habitée

F QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : 1^{er} passage en mai et 2^{ème} passage début juin
ou la date :

G QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Bretagne

Départements : IFF et Morbihan

Cantons : Rennes Sud Ouest

Communes : Saint Jacques de la Lanche

H EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Compte rendu des campagnes
2018 et 2019, le recensement effectué en 2020 par Bretagne
vivante

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan des 2 passages avec
le classement des nids et des œufs observés et traités

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint Jacques de la Lanche
le 30 juin 2020
Votre signature Marie DUCATIN

Marie DUCATIN

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Laurent Menu
02 99 29 75.46
@st-jacques.fr
Réf. LM/MD/2020.058

Madame la Préfète
DDTM – SEB (Service Biodiversité)
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre – CS 23167
35031 Rennes Cedex

A l'attention de Monsieur Yann Rioche

Le 30 juillet 2020

Objet : Demande de renouvellement autorisation
de stérilisation des œufs de goélands

Madame la Préfète,

La Ville de St-Jacques-de-la-Lande a effectué, avec votre agrément, des campagnes de stérilisation des œufs de goélands, de 2018 à 2020.

Malgré un nombre constant de nidifications, nous constatons une nette augmentation des nuisances sur les quartiers du Pigeon-Blanc et de la Morinais, liée à l'accroissement de la population de la colonie de goélands argentés. La Ville envisage donc de poursuivre ses opérations de stérilisation des œufs de goélands.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvages protégées, j'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire procéder à une opération de stérilisation des œufs de goélands argentés (*Larus Argentatus*) sur le territoire de la commune de St-Jacques-de-la-Lande.

Vous trouverez ci-joint le bilan de nos interventions, ainsi que le recensement des goélands urbains effectué par Bretagne Vivante au mois de juin 2020.

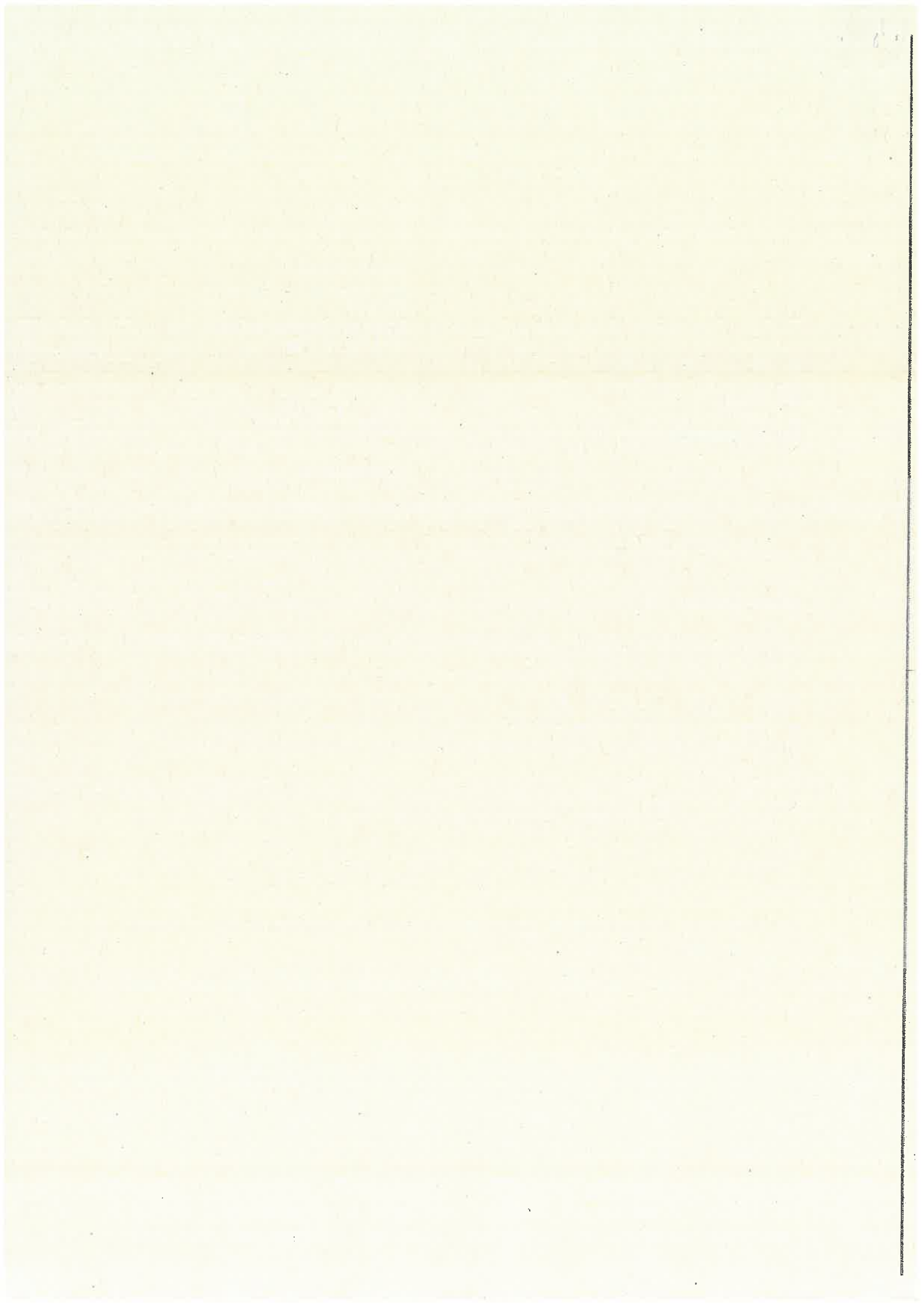
Je vous prie de croire, Madame la Préfète la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Marie Ducamin,

Maire



St-Jacques



Dossier de demande de dérogation

1. Objet

- Type d'action
→ Stérilisation des œufs
- Espèce concernée
→ Goéland argenté (*Larus Argentatus*)
- Période souhaitée
→ 3 années

2. Demandeur

Ville de Saint Jacques de la Lande
1, rue François Mitterrand
35136 Saint Jacques de la Lande
Tel : 02.99.29.75.30

Référent du dossier :
Laurent Menu
Tel : 02.99.65.34.12
Mail : Laurent.menu@st-jacques.fr

3. Zonage du traitement

Le territoire de la commune de Saint-Jacques de la Lande, et plus particulièrement le quartier du Pigeon-Blanc, entre les rues de Nantes, Gabriel Péri, temple de Blosne, Pilate et le boulevard Mermoz, quartier qui est la zone de nidification observée depuis 2006.

La présente demande est étendue à l'ensemble de la commune pour pouvoir prendre en compte d'éventuelles extensions géographiques de la colonie, notamment sur :

- Le quartier de la Courrouze qui jouxte le quartier du Pigeon-Blanc
- Le quartier de la Morinais
- La ZI de la haie des Cognets.

4. Actions précédemment entreprises et bilan pluriannuel

La ville de Saint Jacques de la Lande a effectué une campagne de stérilisation des œufs de goéland argenté de 2007 à 2009, puis de 2014 à 2020 sur le quartier du Pigeon-Blanc (rapports ci-joint).

St-Jacques

Tableau récapitulatif des campagnes de 2018 à 2020

Années	Nb de nids observés	Nb de nids Traités	Nb d'œufs au 1 ^{er} passage	Nb de petits au 1 ^{er} passage	Nb d'œufs au 2 ^{ème} passage	Nb de petits au 2 ^{ème} passage
2018	21	21	23	0	20	0
2019	17	17	26	0	17	0
2020	15	Les conditions sanitaires liées à la pandémie du Covid 19 ne nous ont pas permis d'effectuer notre campagne de stérilisation.				

Remarque : Lors de la campagne de stérilisation de 2019, 2 nids recensés au 260 rue de Nantes n'ont pas été traités.

Observations en juin 2020 par Bretagne Vivante sur le territoire de la commune (rapport joint)

Secteur/Quartier	Nb de nids 2016	Nb de nids 2020
Pigeon-Blanc	11	15
Zone commerciale de la Gaité	0	0
ZI La haie des Cognets	0	0
La Morinais	0	0
St Jacques Aéroport	0	0
ZI Mivoie	0	0
Total	11	15

Des individus isolés ou en couple sont observés sur le quartier de la Morinais et sur le Parc de St Jacques (le bassin tampon des eaux pluviales devient parfois un lieu d'alimentation). La période de confinement de 2 mois a conforté ces comportements. Toutefois, nous n'avons pas observé de nidification et aucune plainte à ce sujet ne nous est parvenue.

La présence de nids sur des habitations individuelles sur le quartier du Pigeon-Blanc perdure. Nous n'avons pas effectué d'observation sur le quartier de la Courrouze. Mais les nouvelles constructions de cet aménagement urbain sont propices à l'installation de nouvelles nidifications.

5. Evaluation des nuisances

Les goélands sont à l'origine de nuisances sonores très importantes dès le lever du soleil d'avril à juillet (apprentissage au vol des petits, protection du nid) et durant toute l'année lors des déplacements pour rejoindre les zones d'alimentation dans les gravières près de la ZI de la Haie des Cognets (lever et coucher du soleil).

Ils génèrent un sentiment d'insécurité lié à leur taille et à des comportements parfois agressifs durant les périodes de ponte.

Aux nuisances sonores, nous devons aussi ajouter les salissures liées aux fientes, notamment sur les véhicules.

Les réclamations de riverains concernant ces nuisances ont été enregistrées entre les mois d'avril et d'octobre, principalement sur le quartier du Pigeon-Blanc. Nous avons ainsi été alertés au mois de mai de cette année par une résidente du 25 rue du Temple de Blossne, d'attaques d'un couple de goélands nichant sur la résidence.

Nous constatons, régulièrement, des tirs d'effarouchement effectués par l'aéroport.

6. Justification des choix et modes opératoires

Nous avons choisi d'effectuer une stérilisation des œufs par pulvérisation.

La ville n'a pas les moyens et les agréments pour effectuer ce type de tâche.

Nous avons sollicité une entreprise, Profil Armor (12 rue Louis Blériot – ZA de Toul Garros – 56400 AURAY) pour effectuer ce traitement.

Les interventions sont organisées ainsi :

- Observation et recensement des nids aux mois d'avril et mai
- 1^{er} passage au mois de mai par une équipe de 2 techniciens
- 2^{ème} passage au mois de juin pour les pontes tardives, si nécessaire

7. Modalités de suivi et de contrôle

Le suivi de cette opération sera effectué par le responsable du service espaces verts, Monsieur Menu Laurent.

Un rapport final sera établi et comportera les éléments suivants :

- Les dates précises d'intervention pour les 2 passages
- Localisation et nombre de nids réellement traités, d'œufs et de naissances
- Evolution des plaintes des riverains

8. Actions complémentaires engagées

La ville va poursuivre sa campagne de sensibilisation des habitants et des commerces à la nécessité de bien fermer ces poubelles et ne pas laisser des déchets à l'air libre afin de diminuer toute source d'alimentation. Nous serons particulièrement vigilants sur la gestion des déchets sur les aires de barbecues et de pique-nique

Nous avons débuté une communication auprès des copropriétés sur les possibilités techniques simples pour empêcher l'installation de nids (protection des cheminées avec du grillage).

9. Annexes

- Document Cerfa N°13 616 01
- Recensement des goélands urbains et plans de localisation 2020 effectués par Bretagne Vivante
- Rapports des campagnes de stérilisations menées de 2018 à 2020

Goéland urbains nicheurs sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (35)

2020

EXPERTISE ET SUIVIS



Bretagne Vivante

sepho

Une voix pour la nature

Au printemps 2020, le recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Landes a permis de dénombrier 15 nids de goélands argentés. Le goéland brun et le goéland marin ne sont pour l'instant pas implantés sur la commune. Bien que l'ensemble des couples soit toujours cantonné au seul quartier du Pigeon-Blanc, cette année, on note une légère augmentation du nombre de couples se reproduisant sur la commune. Aucun couple n'a été détecté sur le reste de la zone d'étude malgré des sites a priori favorables pour l'espèce.

Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Landes (Ille-et-Vilaine) en 2020

Août 2020

Bastien Jorigné
Chargé de projets naturalistes

St-Jacques
DE LA LANDE

Sur ce rapport, sont intervenus :

- **Relevés de terrain** : Régis Morel & Bastien Jorigné
- **Rédaction rapport** : Régis Morel & Bastien Jorigné
- **Cartographie** : Bastien Jorigné
- **Photos** : Bastien Jorigné
- **Coordination** : Bastien Jorigné

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Méthodes	5
3	Résultats.....	6
4	Conclusion	9
5	Bibliographie.....	10

1 INTRODUCTION

L'installation des goélands en contexte urbain dans le bassin rennais remonte à la fin des années 1980, les premiers oiseaux s'installant d'abord sur la ville de Rennes, puis sur les toits de l'usine PSA à Chartres-de-Bretagne et plus récemment dans le quartier du Pigeon-Blanc à Saint-Jacques-de-la-Lande (Cadiou 1997 in Cadiou 2013). En 2012, la population nichant sur Rennes et les communes limitrophes était estimée entre 50 et 100 couples pour le goéland argeité (concentrés principalement sur la ZI de la route de Lorient et la ZI de Saint-Grégoire, l'espèce tendant à désertier le centre-ville du fait des campagnes de stérilisation), et à une dizaine de couples pour le goéland brun (ZI de la route de Lorient et ZI de Saint-Grégoire) (source : Bretagne Vivante, Observatoire régional des oiseaux marins, non publié).

Ce phénomène d'implantation de goélands nicheurs en milieu urbain s'est considérablement développé en France à partir des années 1970, dans un contexte global d'expansion et d'accroissement numérique des populations de goélands, en partie liés à l'augmentation considérable des ressources alimentaires d'origine humaine (ordures ménagères, rejets de pêche, etc.) (Cadiou *et al.* 1997 in Cadiou 2013). D'après le bilan du dernier recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine, période 2009-2012 (Cadiou *et al.* 2014), cette forte implantation a concerné avant tout le goéland argeité dont les populations urbaines connaissent toujours une forte dynamique (doublement des effectifs urbains de goéland argeité en l'espace d'une décennie), atteignant désormais plus de 20 000 couples à l'échelle nationale (contre 1 270 couples pour le goéland brun, 550 couples pour le goéland marin). Paradoxalement, les populations de goéland argeité présentes en milieu naturel connaissent un déclin continu depuis le début des années 1990 (jusqu'à 40% de diminution sur certains départements sur la décennie des années 2000). Des suivis menés en 2014 sur quelques colonies naturelles et urbaines de goéland argeité indiquent que les colonies urbaines ont une productivité en jeunes en moyenne deux fois supérieure à ce qui est observé en milieu naturel, ce qui expliquerait ces situations contrastées (Cadiou *et al.* 2015). Un dynamisme équivalent des populations de goéland brun et de goéland marin nichant en milieu urbain est observé sur la même période, avec des effectifs multipliés respectivement par 3 et 10 en l'espace d'une décennie (Cadiou *et al.* 2014).

Dans ce contexte de fort dynamisme des populations urbaines de goélands, un recensement a donc été réalisé par Bretagne Vivante au printemps 2020 à la demande de la ville de Saint-Jacques-de-la-Lande (35) sur son territoire. Ce travail s'inscrit dans un suivi plus ou moins régulier de l'implantation des goélands sur la commune, les précédents recensements ayant été réalisés en 2016 (Morel 2016), 2013, 2009, 2008 et 2007 (Cadiou 2013) et vise à connaître les éventuelles évolutions spécifiques, numériques et spatiales des goélands nicheurs sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

2 METHODES

La méthode utilisée lors du recensement a été la même que celle mise en place en 2013 (Cadiou 2013) et 2016 (Morel 2016).

Les recensements ont été effectués à Saint-Jacques-de-la-Lande les 23 juin 2020, soit par observation à la longue-vue depuis un point haut (toiture d'immeuble) soit à pied ou en véhicule en parcourant la voirie. L'ensemble des secteurs susceptibles d'accueillir la nidification de goélands ont été visités (tableau 1 et carte 1) en adaptant la méthode au contexte et en ciblant notamment les zones préalablement identifiées par les services municipaux sur la base des signalements transmis par les habitants. Les sites historiques ont également fait l'objet d'un contrôle systématique.

Tableau 1 : Dénomination des secteurs recensés et méthodes employées.

Secteur	Méthode
Pigeon-Blanc	A la longue-vue depuis le toit du n°60 rue de la Pilate et à pied en parcourant la voirie
Zone commerciale de la Gaité	A pied en parcourant la voirie
Centre-ville (La Morinais)	A la longue-vue depuis une terrasse du n°10 rue François Mitterrand
ZI Haie des Cognets	A pied et en voiture en parcourant la voirie
Parc d'activité Airlande	A pied et en voiture en parcourant la voirie
Quartier aéroport	A pied et en voiture en parcourant la voirie
ZI Mivoie	A pied et en voiture en parcourant la voirie



Carte 1 : Localisation des secteurs recensés (selon Morel 2016).

Pour les trois espèces de goélands connues pour nicher en milieu urbain en Bretagne, goéland argenté *Larus argentatus*, goéland brun *Larus fuscus* et goéland marin *Larus marinus*, tous les nids et poussins visibles ont été répertoriés, ainsi que les couples cantonnés, pour lesquels les éventuels nids ou poussins n'étaient pas visibles.

3 RESULTATS

Le recoupement de l'ensemble des observations réalisées permet d'avoir une bonne vision d'ensemble de la répartition et de l'abondance des goélands nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Comme constaté lors des précédents recensements (Cadiou 2013 ; Morel 2016), une seule espèce, le goéland argenté, a niché en 2020. Les nicheurs se cantonnent exclusivement sur le quartier du Pigeon-Blanc. Au total, ce sont 15 couples nicheurs qui ont été repérés, avec au moins 15 poussins visibles (**tableau II et carte 2**). Sur les autres quartiers recensés, aucun goéland nicheur ou ni même posé sur les toits n'a été repéré. Seul un goéland argenté en vol a été noté au-dessus de la ZI Mivoie provenant probablement de l'usine PSA à Chartres-de-Bretagne.

Par rapport à 2016, on note la disparition de 2 couples nicheurs sur la ZA Mermoz suite à la destruction du bâtiment, l'augmentation du nombre de couples nichant 71-75 rue de la Pilate (de 1 à 4 couples) et les installations de 2 couples au 260 rue de Nantes et d'un couple au 6 impasse de la Sablonnière.

Les nids sont classiquement installés sur les carrés de cheminées, ou calés à la base de celles-ci (**figure 1**). Une fois en mesure de marcher, les poussins se déplacent sur les toits et sont alors plus faciles à détecter (cri de quémande ; **figure 2**).



Figure 1. Exemples d'emplacements de nids de goéland argenté photographiés sur les toits du quartier du Pigeon-Blanc au printemps 2020 (en haut, l'immeuble du 16-20 rue Gabriel Péri et en bas de gauche à droite : 16-20 rue Gabriel Péri ; 248 rue de Nantes ; 6 impasse de la sablonnière).



Figure 2. Poussins quémendant de la nourriture à un adulte proche au 71-75 rue de la Pilate.

Tableau II : Bilan des recensements de goélands nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande en 2020 et rappel des effectifs relevés en 2013 et 2016. En jaune, les sites nouvellement occupés en 2020 et en rouge, les sites occupés en 2016 ne l'étant plus en 2020.

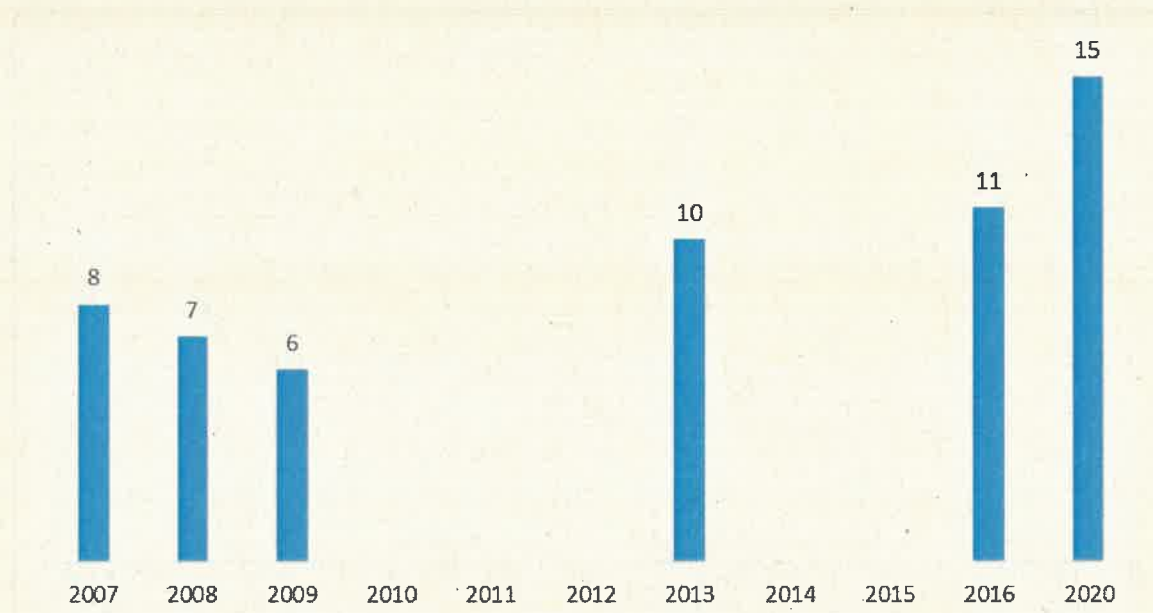
Secteur	Site	Adresse	Espèce	nb nids 2013	nb nids 2016	nb nids 2020
Pigeon-Blanc	A	36 bd Mermoz	Goéland argenté	1	0	0
Pigeon-Blanc	B	248 rue de Nantes	Goéland argenté	2	2	1
Pigeon-Blanc	C	16-20 rue Gabriel Péri	Goéland argenté	2	3	3
Pigeon-Blanc	D	rue Jean Pont	Goéland argenté	0	0	1
Pigeon-Blanc	E	25 rue du Temple du Blossne	Goéland argenté	1	1	1
Pigeon-Blanc	F	56 rue du temple du Blossne	Goéland argenté	0	0	1
Pigeon-Blanc	G	71-75 rue de la Pilate	Goéland argenté	2	1	4
Pigeon-Blanc	H	ZA Mermoz	Goéland argenté	2	2	0
Pigeon-Blanc	I	256 rue de Nantes (Super U)	Goéland argenté	0	1	0
Pigeon-Blanc	J	37 rue Pierre Brossolette	Goéland argenté	0	1	1
Pigeon-Blanc	K	260 rue de Nantes	Goéland argenté	0	0	2
Pigeon-Blanc	L	6 impasse de la Sablonnière	Goéland argenté	0	0	1
Zone commerciale de la Gaité			-	0	0	0
Centre-ville (La Morinais)			-	0	0	0
ZI Haie des Cognets			-	0	0	0
Parc d'activités Airlande			-	0	0	0
Quartier aéroport			-	0	0	0
ZI Mivoie			-	0	0	0
Total :				10	11	15



Carte 2 : Localisation des goélands argentés nicheurs sur le quartier du Pigeon-Blanc en 2020.

4 CONCLUSION

Sur la dernière décennie, seul le goéland argenté a niché sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande. Sur cette période, ses effectifs demeurent réduits, et ont peu évolué (**graphe 1**) malgré la forte croissance des populations urbaines notée en France (Cadiou *et al.* 2015). Au printemps 2020, ce sont 15 nids de goéland argenté qui ont été repérés sur la commune (contre 11 au printemps 2016), concentrés comme les années passées sur le quartier du Pigeon-Blanc. De manière globale, les oiseaux occupent plus ou moins les mêmes bâtiments, installant leurs nids au niveau de cheminées ou sur des toits plats ou à faible pente.



Graphique 1 : Evolution du nombre de nids de goéland argenté recensés sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (quartier Pigeon-Blanc), entre 2007 et 2020.

Les opérations de stérilisation menées sur la commune de Rennes ne se sont pour l'instant pas traduites par un transfert d'oiseaux sur Saint-Jacques-de-la-Lande. Des secteurs très favorables à l'implantation des goélands, comme la ZI de la Haie des Cognets, n'ont d'ailleurs toujours pas été colonisés.

5 BIBLIOGRAPHIE

Cadiou B., 2013. Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) en 2013. Rapport Bretagne Vivante, Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, 6p.

Cadiou B. et les coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux et coordinateurs espèce, 2014. *Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : bilan final 2009-2012*. Rapport Gisom & AAMP, Brest, 75p.

Cadiou B., Jacob Y., Provost P., Quénot F., Yésou P. & Février Y., 2015. *Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2014*. Rapport de l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne, Brest, 43p.

Morel R., 2016. Bilan du recensement des goélands urbains nicheurs sur les toits de la commune de Saint-Jacques-de-la-Landes (Ille-et-Vilaine) en 2016. Rapport Bretagne Vivante, Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, 8p.

Annexes

Détail des observations effectuées au printemps 2016 sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande, et rappel des observations du recensement de 2013

Secteur	Site	Adresse	Espèce	nb nids 2013	Nb poussins	Détails observation
Pigeon-Bianc	A	38 bd Mermoz	Goéland argenté	0	0	Néant
Pigeon-Bianc	B	248 rue de Nantes	Goéland argenté	1	2	Un adulte avec 2 poussins. Un adulte posé plus loin
Pigeon-Bianc	C	16-20 rue Gabriel Péri	Goéland argenté	3	4	Un site nid avec deux grands poussins, un nid avec 2 oeufs et un couples près d'un site fienté
Pigeon-Bianc	D	rue Jean Pont	Goéland argenté	1	2	Un adulte avec 2 poussins. Deux adultes supplémentaires posés, couple possible.
Pigeon-Bianc	E	25 rue du Temple du Blossne	Goéland argenté	1	1	Deux adultes avec un poussin.
Pigeon-Bianc	F	56 rue du temple du Blossne	Goéland argenté	1	1	Au moins un poussin entendu
Pigeon-Bianc	G	71-75 rue de la Pilate	Goéland argenté	4	5	Trois couples dont 1 adulte avec 2 grands poussins, 2 adites avec 2 poussins, 1 adulte couveur et 1 adulte avec 1 poussin
Pigeon-Bianc	H	ZA Mermoz	Goéland argenté	0	0	Néant
Pigeon-Bianc	I	258 rue de Nantes (Super U)	Goéland argenté	0	0	Néant
Pigeon-Bianc	J	37 rue Pierre Brossolette	Goéland argenté	1	0	Un nid vide
Pigeon-Bianc	K	260 rue de Nantes	Goéland argenté	2	0	Un couveur + deux adultes près d'un nid
Pigeon-Bianc	L	6 impasse de la Sablonnière	Goéland argenté	1	0	Un adulte près d'un nid avec 2 oeufs
Zone commerciale de la Gaîté				0	0	Néant
Centre-ville (La Morinais)				0	0	Néant
ZI Hâle des Cognets				0	0	Néant
Parc d'activités Airlande				0	0	Néant
Quartier aéroport				0	0	Néant
ZI Mvicié				0	0	Néant
Total :				18	15	

Campagne 2018 de stérilisation des œufs de goélands argentés

Goéland argenté (*larus argentatus*)

		1er passage le 16 mai 2018				2ème passage le 1er juin 2018			
		Nombre de couples	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de poussins vus	Nombre de nids non traités	Nombre de couples	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de poussins vus	Nombre de nids non traités
C	1 à 6 rue Gabriel Péri	3	9			5	6		
G	71-75 rue de la Pilate	3	6			3	6		
F	56 rue du temple de Blosne	0							
	5 rue du temple de Blosne								
E	25E rue du Temples de Blosne	0							1
	4 rue de Nantes								
B	248 rue de Nantes	2	6			3	6		
	260 rue de Nantes								
A	36 boulevard Mermoz	1	2			1	2		
J	37 rue Pierre Brossolette	0							
	2 rue Pierre Brossolette								
	3 rue Pierre Brossolette								
	4 rue de Nantes								

		9	23	0	0	12	20	0	1
Campagne 2019 de stérilisation des œufs de goélands argentés									
Goéland argenté (larux argentatus)									
1er passage le 9 mai 2019									
2ème passage le 29 mai 2019									
	Nombre de couples	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de poussins vus	Nombre de nids non traités	Nombre de couples	Nombre d'œufs stérilisés	Nombre de poussins vus	Nombre de nids non traités	
C	2	6			2	3			
G	3	9			3	7			
F	0				0				
	1	3			1	1			
E				1					1
	2	6			2	4			
B									
				1					2
A	0				0				
J									
	1	2			1	2			
	0				0				

St-Jacques
D E L A L A N D E

